



Fontainebleau Forêt d'Exception®



Préambule

Le massif forestier de Fontainebleau est la première forêt domaniale française à obtenir le label national Forêt d'Exception® parmi les 18 forêts candidates telles les prestigieuses forêts domaniales de la Grande Chartreuse, de Tronçais ou de la Montagne de Reims.

Avec plus de 20000 hectares de forêts et 17 millions de visites par an, le massif domanial de Fontainebleau a acquis une renommée qui dépasse nos frontières.

Cet espace naturel exceptionnel, composé d'une mosaïque de paysages pittoresques et uniques, est riche d'un patrimoine naturel et culturel incomparable et source de bois de qualité.

L'Office national des forêts, mène, en concertation avec ses partenaires (collectivités territoriales, élus, associations...), un travail et une politique de mise en valeur ambitieuse de la forêt et de son territoire afin qu'elle réponde aux grands enjeux à venir : changements climatiques, pression touristique croissante, émergence et demande plus affirmée en matériau ou en combustible bois.

Cette labellisation, qui a reçu l'avis favorable du comité national d'orientation du label fin 2011, est le fruit d'un travail partagé et récompense les nombreuses actions réalisées depuis 2007 : restauration des sentiers bleu de Denecourt ; création de sentiers découverte sur les Arts Rupestres et sur l'exploitation du grès en forêt de Fontainebleau ; réaménagement des aires de stationnement ; réintroduction de « la Sabline à grandes fleurs »...

Au travers de cette gouvernance exemplaire, l'ONF et ses partenaires vont définir, ensemble, les actions à mener sur les cinq prochaines années pour assurer une gestion durable du massif de Fontainebleau, valoriser toutes ses richesses et préparer la forêt de demain.



Sommaire

La démarche nationale Forêt d'Exception®	5
Fontainebleau, un massif exceptionnel à plus d'un titre	6
Un label qui récompense, une démarche locale participative ...	13
Perspectives du contrat de projets à venir 2013-2017	16
L'ONF, premier gestionnaire d'espaces naturels en France	19
L'agence ONF de Fontainebleau	20

Label Forêt d'ExceptionTM

18 forêts lancées dans la démarche



La démarche nationale Forêt d'Exception®

Le label Forêt d'Exception®, une ambition pour les forêts domaniales

Un label national

Les enjeux liés au partage de l'espace forestier et à ses différentes fonctions (économique, sociale, environnementale) conduisent l'**Office national des forêts** (ONF) à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à cette forêt.

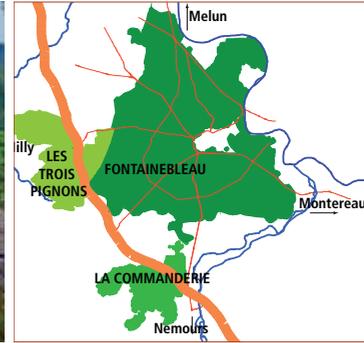
Le label Forêt d'Exception® distingue aussi une gestion d'excellence des forêts domaniales reconnues pour leur patrimoine unique en termes de biodiversité, de paysages, d'histoire ou de bois de grande valeur. À ce jour, **18 forêts** ou ensembles forestiers sont engagés dans la démarche au niveau national.

Une démarche locale participative

Le protocole d'accord local est le premier acte fondateur vers la labellisation. Il est issu d'une réflexion collective engagée en concertation avec l'ensemble des acteurs de la forêt et du territoire, et fixe les grandes orientations du projet à mener au bénéfice de la forêt et ses usagers.

Un projet est établi pour chaque site en fonction de sa tonalité propre et des enjeux locaux identifiés. Ce projet est suivi par un comité de pilotage comprenant des collectivités locales, acteurs et institutionnels qui se sont investis dans la réflexion et dans le cadre d'une nouvelle gouvernance.

À l'issue d'une période probatoire, un dossier de candidature est déposé pour avis auprès d'une commission nationale réunissant de nombreux institutionnels et organismes liés à la protection de la nature et des paysages. Le label « Forêt d'Exception® » consacre à la fois la qualité du site, des actions réalisées et des partenariats engagés. L'attribution est renouvelable tous les cinq ans.



Fontainebleau, un massif exceptionnel à plus d'un titre

Un massif façonné par les hommes

Située aux portes de la capitale, à 60 km au sud de Paris, entre Brie et Gâtinais, l'antique forêt de Bière est connue depuis le 17^e siècle sous le nom de Fontainebleau.

Le massif forestier de Fontainebleau regroupe deux forêts domaniales : les Trois Pignons et Fontainebleau. Alors que la forêt de Fontainebleau appartenait au domaine royal dès le 10^e siècle, celle des Trois Pignons était privée jusqu'à son acquisition définitive par l'état en 1983, portant la surface du massif domanial à plus de 20 000 hectares. La gestion est confiée à l'Office national des forêts.

Délimité par trois cours d'eau : la Seine à l'est, l'École à l'ouest et le Loing au sud, le massif s'étend principalement (17 000 hectares) sur le département de la Seine-et-Marne. À l'ouest, au niveau de la forêt des Trois Pignons, une partie (3 000 hectares) se trouve sur le département de l'Essonne.

La forêt domaniale de Fontainebleau, qui par sa superficie, constitue la deuxième forêt domaniale de France se concentre principalement sur le territoire de la commune de Fontainebleau. Cette dernière est la plus vaste de la région Ile-de-France et a la particularité d'avoir sur plus de 98 % de son territoire deux éléments du patrimoine national, le château de Fontainebleau et la forêt domaniale de Fontainebleau.

Ayant connu les grandes politiques d'aménagement du territoire, le massif se trouve traversé et fragmenté par de nombreuses infrastructures de communication : routes nationales 6 et 7, autoroutes A6, voies ferrées Paris Lyon, lignes à haute tension, etc.

L'état actuel de la forêt se caractérise par des peuplements mélangés où dominent les feuillus sur 60 % des surfaces (42 % pour le chêne, 11 % pour le hêtre) et les résineux sur 30 % (pin sylvestre principalement), résulte des mesures sylvicoles de reboisement initiées sous Louis XIV et activement réalisées aux 18^e et 19^e siècles.

Une forêt convoitée par l'homme...



Ancienne forêt royale, la forêt de Fontainebleau eut d'abord une longue tradition cynégétique et économique de production de bois destinée au chauffage et à la construction de châteaux, cathédrales et bateaux. Jadis, domaine de chasse prisé par les rois qui venaient y pratiquer la chasse à courre qui fut à l'origine de l'installation et de l'extension progressive du château de Fontainebleau. La plupart des souverains jusqu'à Napoléon III y séjournèrent, agrandissant progressivement le château, ainsi que leur domaine boisé qui à l'époque couvre environ 8000 hectares, à peine la moitié de sa superficie actuelle. Cette activité a fortement influencé la gestion forestière et ses aménagements. Les carrefours en étoiles, les routes forestières, la Faisanderie ou encore le Grand Parquet sont les témoins de ce passé cynégétique intense.

Toujours pratiquée à Fontainebleau, la chasse, réglementée et encadrée par l'ONF, est indispensable pour réguler les populations d'animaux sauvages susceptibles d'occasionner des dégâts importants dans les peuplements forestiers et les cultures agricoles voisines et ainsi assurer un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Elle permet aussi de limiter les risques de collision avec les véhicules.

Trois types de chasses sont pratiquées sur Fontainebleau : la chasse à tir, la chasse à courre et la chasse à l'approche.



La forêt a aussi permis aux hommes de trouver des moyens de subsistance. Ils utilisaient les clairières pour le pâturage, exploitaient massivement le grès pour la fabrication des pavés destinés aux rues parisiennes (3 millions de pavés extraits au début du 19^e) ou encore le sable extrêmement pur pour la verrerie d'art (dont les verres de Murano) et l'optique de pointe.

Historiquement, la vocation économique a prédominé sur le massif jusqu'au 19^e siècle.

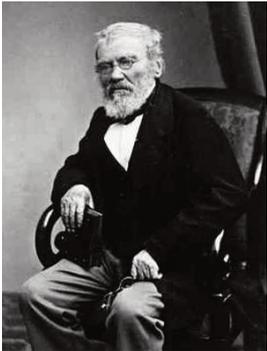
Aujourd'hui, le massif de Fontainebleau fournit 40000 m³ de bois de qualité à une filière riche d'emplois qui participe au dynamisme et au développement des territoires. Sous toutes ses formes, bois d'œuvre, bois d'industrie ou bois énergie, le bois constitue un matériau écologique et renouvelable et contribue à satisfaire la demande sociétale. Transformé, il est valorisé de diverses façons. Très réputés pour leur qualité technique, les plus beaux bois de chêne de Fontainebleau destinés aux merrandiers pour la fabrication des tonneaux dans lesquels vieillissent les crus les plus prestigieux.





Un massif, source d'inspiration et d'évasion

L'utilisation de la forêt comme sujet artistique, produit touristique ou de loisirs s'est développée au cours du 19^e siècle. Les paysages de grès aux formes évocatrices (éléphant, tortue, chien, etc.), les chaos rocheux, déserts de sable, platières, gorges, landes et futaies de feuillus ou de résineux se succèdent et donnent, à la forêt, cette image unique, et si particulière.



Véritable atelier grandeur nature, elle a accueilli de nombreux artistes. Inspirés par son patrimoine remarquable, les premiers peintres paysagistes élisent domicile à Barbizon. Corot, Millet, Rousseau et bien d'autres se succéderont, rejoint par les pionniers de la photographie, Le Gray, Cuvelier, Balagny en quête de studio en plein nature. Sans oublier, les poètes et écrivains naturalistes ou romantiques (Senancour, Sand, Musset, Flaubert, Hugo...) qui furent alors les premiers à la découvrir et aimaient y exprimer l'élégance ou la grandeur.

En 1861, attachés à ces paysages, quelques peintres de Barbizon, écrivains et promeneurs obtiennent la création d'une Réserve artistique de plus de 1 000 hectares. Avant même la création du premier Parc national de Yellowstone (États-Unis), la forêt de Fontainebleau devient, dès lors, le premier espace naturel au monde à bénéficier d'une mesure de conservation de la nature.



Parallèlement, Claude François Denecourt, un visionnaire sensible à la beauté de la forêt, y inventa le tourisme de nature, en créant à partir de 1842, les tous premiers sentiers pédestres balisés au monde (appelés sentiers bleus), dont l'œuvre fut ensuite, poursuivie, par son disciple Colinet. Enfin, les promeneurs découvrent cette forêt en masse avec l'arrivée du chemin de fer et la publication des guides de promenades de Denecourt (1839). Puis c'est au tour des activités cyclistes et équestres d'investir la forêt, et des nombreux parcours d'escalade au début du 19^e siècle. Ces derniers ont vu passer les pionniers de l'alpinisme notamment les rochassiers de renommée internationale (Casella, Prestat, Wehrin...) qui venaient préparer leurs épopées himalayennes.

À cette époque, la cinématographie naissante commence à renoncer aux décors en studio et privilégie ceux plus naturels qu'elle trouvera, à de nombreuses reprises, en forêt de Fontainebleau. Depuis, le cinéma n'a cessé d'investir la forêt (Cyrano de Bergerac, Le Pacte des Loups, Astérix et Obélix : mission Cléopâtre, etc.), portée par l'inspiration qui fut aussi celle des écrivains et des artistes.

Jusqu'à là considérée comme un milieu inhospitalier, la forêt s'ouvre peu à peu aux amoureux de la nature, développant ainsi sa vocation sociale et culturelle. Avec l'urbanisation, l'augmentation du temps libre et le développement du transport, les citadins l'ont découverte et vite adoptée. Fontainebleau devient alors, un lieu privilégié de promenade dominicale et d'activités sportives ou de loisirs.

Aujourd'hui, avec plus de 20 000 hectares de massif boisé et près de 17 millions de visites par an, le massif de Fontainebleau est reconnu à travers le monde entier pour les merveilles qu'il abrite. C'est le site naturel le plus visité de France et un des sites touristiques les plus assidûment fréquentés du pays, à l'égal du Louvre et du Mont-Saint-Michel. L'ensemble de la forêt est parcouru par des circuits de promenades et des aménagements d'accueil (aires de pique-nique, points d'informations, sentiers d'interprétation). Au total, ce sont plus de 1 500 km de chemins et notamment, 400 km de sentiers balisés dont 288 km pour la randonnée ou la promenade (boucles familiales, sentiers bleus), 68 pour l'activité équestre et 127 pour l'activité cycliste. Plus de 200 circuits d'escalade, les « rochers de Fontainebleau » mondialement connus, maillent la forêt.



Dans la gestion courante, l'ONF et ses partenaires doivent prendre en compte cette diversité des usages afin de répondre aux besoins des différents publics, de les faire cohabiter et d'en limiter les impacts (érosion, pollution, etc.) tout en sensibilisant sur la gestion et la fragilité du milieu naturel.

Un contexte environnemental remarquable à préserver

Le massif de Fontainebleau abrite un patrimoine naturel vivant remarquable. Il offre une mosaïque de paysages et d'écosystèmes forestiers, dus à la fois à sa végétation (entre landes et haute futaie), son relief (entre monts, vallées et gorges), son climat (influences atlantiques, continentales, voire méditerranéennes) et à sa géologie (du sable fin aux chaos gréseux et aux plateaux calcaires). En raison de ces conditions écologiques particulières, la faune et la flore sont d'une richesse exceptionnelle. On y dénombre plus de 5 685 espèces végétales (dont 1 350 plantes à fleurs, 460 mousses, 2 700 champignons, 675 lichens, 500 algues) et 6 600 espèces animales (dont 60 mammifères, 200 oiseaux, 5 600 insectes). C'est l'espace sylvestre le plus riche par sa flore parmi toutes les forêts de plaines d'Europe occidentale.

Ce réservoir biologique attire, dès le 17^e siècle, des grands naturalistes de renom, comme Tournefort, puis Jussieu et Linné qui valorisent le caractère exceptionnel de la flore de Fontainebleau. Au 20^e siècle, deux associations majeures, toujours existantes, apparaissent et veillent à la préservation des patrimoines naturels du massif : la Société des amis de la forêt de Fontainebleau (créée en 1907) et de l'Association des naturalistes de la vallée du Loing (fondée en 1913).

Par ailleurs, en 1948, une conférence de l'UNESCO organisée à Fontainebleau débouche sur la création de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).





Un patrimoine naturel protégé

De la naissance des réserves artistiques en 1861 jusqu'à aujourd'hui, de nombreuses mesures conservatoires ont été mises en place pour protéger ces espaces et maintenir ces milieux. Aujourd'hui, le massif bénéficie de nombreuses protections règlementaires et environnementales.

En effet, le statut de forêt de protection, le classement dans le réseau des réserves de biosphère de l'UNESCO, le classement au titre de Natura 2000 et pour la forêt domaniale le statut de site classé et le document d'aménagement forestier (document de gestion de la forêt approuvé par les ministres de l'Écologie et de l'Agriculture), assurent à la forêt, une protection pérenne, et une sauvegarde des écosystèmes remarquables, de la biodiversité et des paysages, notamment grâce aux réserves biologiques (2 400 ha).

Le massif de Fontainebleau est donc d'une richesse sans pareil qu'il convient de protéger des principaux dommages que sont les détritiques, les départs de feux, l'érosion et le dérangement de la faune.

L'Office national des forêts mène en étroite concertation avec ses partenaires (collectivités territoriales, élus, associations...) un travail partagé de mise en place d'une politique de protection et de mise en valeur ambitieuse de la forêt et de son territoire.

Un label qui récompense, une démarche locale participative

En 2007, un comité de pilotage, instance stratégique et décisionnelle de « Fontainebleau, Forêt d'Exception® » réunit, sous la présidence du maire de Fontainebleau, les principaux partenaires locaux, l'État (Préfecture de Seine-et-Marne et ONF), les collectivités locales et établissements, publics de coopération intercommunale (EPCI) périphériques à la forêt, ainsi que les représentants des organismes du tourisme (Office de tourisme, Seine-et-Marne tourisme) et de la protection de la nature.

Suite au travail de réflexion engagé, en 2008, par l'ensemble des acteurs de la forêt et du territoire, le premier plan d'actions (contrat de projets) Fontainebleau, Forêt d'Exception® a été signé pour la période 2009-2011.

Grâce aux actions réalisées depuis, le comité national d'orientation a attribué le label pour cinq ans, en mars 2012, au massif de Fontainebleau.

Quelques exemples de réalisations du contrat 2009 – 2012



Depuis 2009, 150 actions ont été réalisées pour un financement global de 5,2 millions d'euros dont 3 millions financés par l'ONF et 2,2 millions par le FEADER, la région Ile-de-France, le conseil général de Seine-et-Marne et l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France.

Le premier contrat de projets 2009-2012 s'appuyait sur quatre axes stratégiques :

1. Promouvoir l'identité du massif de Fontainebleau en s'appuyant sur son patrimoine

Cette orientation s'attache à sensibiliser, à valoriser et à préserver durablement les patrimoines majeurs et propres à l'identité du massif (historique, paysager, et économique).



Exemples de réalisations :

- **aménagement de sentiers de promenade thématiques sur le patrimoine archéologique et industriel de la forêt** : le sentier des arts rupestres et le sentier des carriers ;
- **création d'événements sur le thème du grès : les journées des carriers et les journées des arts rupestres**. Expositions, sorties scolaires, conférences, visites guidées, démonstrations, études de recherche ont été organisées pour faire découvrir la diversité et la fragilité de ces patrimoines.

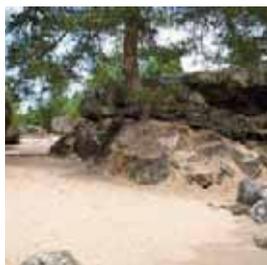
Ces projets ont pu être réalisés grâce à un travail d'étude et de recherche effectué par l'ONF et ses partenaires (conseil régional, conseil général, Seine-et- Marne tourisme, commune de Fontainebleau, l'Association des Amis de la forêt de Fontainebleau, le Parc naturel régional du Gâtinais Français, le GERSAR). Ce travail a permis d'enrichir fortement les connaissances scientifiques et sociales sur ces patrimoines.

2. Répondre aux besoins multifonctionnels et agir pour le partage des usages

Les opérations développées visent à mettre en œuvre une stratégie d'accueil du public durable et adaptée aux différents publics, orientée vers un respect mutuel des usages et une préservation du milieu. La politique d'accueil retenue à Fontainebleau consiste à réduire la fréquentation sur les sites sensibles en canalisant le public vers des espaces « à bonne capacité d'accueil », moins fragiles écologiquement.

Exemples de réalisations :

- **restauration des sites d'accueil sensibles à l'érosion,**
- **restauration des sentiers bleus historiques de Denecourt.**



Le sol sableux de Fontainebleau subit une forte érosion notamment sur les zones fréquentées et pentues. Entraînant une dégradation du milieu naturel et des chemins, elle peut déstabiliser les blocs de grès, et constituer un danger pour le public.

L'implication de divers partenaires, représentants du monde sportif et de l'escalade, Amis de la forêt de Fontainebleau et Parc naturel régional du Gâtinais Français, l'ONF a réalisé de grands travaux de rénovation et de sécurisation afin de préserver certains sites fréquentés : site de Franchard, site d'Apremont, sites d'escalade du 95,2 et 91,1, sentiers bleus historiques.



Sur Fontainebleau, les moyens de lutte contre l'érosion consistent à :

- stabiliser les blocs de grès et ralentir le déplacement du sable (coffrages et marches en bois) ;
- utiliser le matériau grès de Fontainebleau et les techniques ancestrales d'aménagement de l'époque (19^e) pour l'entretien des sentiers bleus ;
- mettre en défens des aires dangereuses ou des espaces afin de favoriser la reprise de la végétation ;
- restreindre les usages jugés trop érosifs sur certains sites ;
- déplacer les blocs menaçant la sécurité du public aux abords des rochers.

3. Favoriser une utilisation du massif assurant la préservation de son patrimoine écologique

Le patrimoine écologique est soumis à de nombreuses perturbations, principalement d'origine anthropique (sur-fréquentation, pollutions...). Sa préservation nécessite donc de mieux le connaître et d'intervenir en prévention et/ou en réparation des perturbations qu'il subit. Les actions développées dans ce cadre sont déclinées au travers de trois volets :

- suivi de la biodiversité, principalement axé sur des inventaires en réserves biologiques ;
- techniques et travaux, en application des contrats Natura 2000 pour l'entretien de mares et espaces ouverts (landes, pelouses), mais aussi en assurant la propreté des espaces d'accueil et la protection de zones sensibles ;
- communication, pour sensibiliser à la préservation du patrimoine écologique du massif.

Exemples de réalisations :

- **réintroduction d'une espèce végétale en voie de disparition « la Sabline à grandes fleurs »** (site du Petit Mont Chauvet)
- **travaux d'entretien et de conservation de mares et de landes** des sites du Grands Feuillards, du Coquibus, des Béorlots...

4. Assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs

Les retombées économiques pour le territoire proche du massif restent faibles malgré une forte fréquentation et le lien historique intime entre la forêt et son château. Afin de recréer un lien durable entre la forêt et son territoire, les opérations proposées dans le cadre de cette orientation visent à connecter la forêt avec son territoire.

Exemple d'une réalisation :

- **réhabiliter et redessiner les perspectives paysagères historiques entre le château et la forêt** (Allée de Maintenon, Perspective de Romulus).





Perspectives du contrat de projets à venir 2013-2017

Le 7 juin 2013, le comité de pilotage Fontainebleau Forêt d'Exception® validera le deuxième contrat de projets 2013-2017.

Pour ce nouveau contrat de projet, la démarche « Fontainebleau, Forêt d'Exception® » sera étendue et intégrera la forêt de la Commanderie située au sud du massif après acquisition de la forêt de la Commanderie par l'Etat.

Le massif de Fontainebleau est soumis à une fréquentation par des publics aux attentes diversifiées. Les usagers considèrent la forêt comme un espace de nature immuable et pour partie ne comprennent pas certains actes de gestion pratiqués par l'ONF. La mobilisation des bois pour répondre à la demande sociétale est parfois contestée et est bien souvent absente de l'image de la forêt. Au regard de ces problématiques, le contrat de projets 2013-2017 sera structuré selon trois axes stratégiques :

- Forêt et matériaux (bois et grès) ;
- Forêt et fonctionnement (fonctionnement des écosystèmes et gestion forestière) ;
- Forêt et écotourisme.

Les actions engagées dans ces grandes orientations stratégiques pour 2013-2017 viseront à :

- valoriser la fonction économique de la forêt qui produit les matériaux nécessaires à la société ;
- montrer comment l'activité humaine modèle son environnement à travers ses activités et ses besoins ;
- protéger et restaurer le patrimoine naturel ;
- mieux appréhender les attentes sociales et promouvoir l'écotourisme ;
- assurer la préservation du milieu naturel face à la fréquentation importante du massif ;
- interagir avec le visiteur et lui permettre de devenir acteur plutôt que consommateur ;
- partager avec le public les connaissances professionnelles relatives à la sylviculture, la chasse et le domaine naturaliste ;
- sensibiliser les visiteurs, en leur apportant de nouvelles clés de lecture sur la forêt.

Quelques projets à venir :

- aménagement d'un sentier, accompagné d'une application mobile, sur le thème des usages du bois, sylviculture et filière forêt/bois ;
- enrichissement de la rubrique « En forêt » du site internet onf.fr avec un espace consacré à la forêt de Fontainebleau ;
- organisation de manifestations grand public : « Fête de la forêt d'Exception® », « Journées du grès » et « Opération forêt propre » ;
- développement du tourisme économique pour valoriser la filière bois ;
- mise en place d'un observatoire de la fréquentation pour connaître les besoins, attentes, habitudes et comportements des usagers de la forêt.

La communication fait partie des grands enjeux de la démarche Fontainebleau Forêt d'Exception®. Elle valorise la gestion forestière : utilisation des matériaux bois et grès, sylviculture et écotourisme.



Organisation de l'ONF



L'ONF, premier gestionnaire d'espaces naturels en France

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, l'Office national des forêts (ONF) assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 Mha de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

L'ONF mène son action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de performance avec l'État et la Fédération nationale des communes forestières.

L'ONF, acteur majeur de la forêt française :

- **mobilise du bois pour la filière** (environ 40 % du bois d'oeuvre mis sur le marché en France) en assurant le renouvellement des forêts publiques et le bon entretien de leurs peuplements ;
- agit pour préserver la biodiversité, au travers de la prise en compte des écosystèmes dans la gestion courante des forêts, mais aussi grâce à l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique et l'extension de son aréseau de réserves biologiques ;
- **offre des forêts accueillantes** au plus grand nombre, en s'adaptant aux attentes du public et aux différents contextes (forêts périurbaines, zones touristiques), tout en sensibilisant aux missions d'entretien et de renouvellement des forêts ainsi qu'à la préservation de la biodiversité ;
- **assure des missions de service public** pour la prévention et la gestion des risques naturels, et la préservation de la biodiversité ;
- **agit pour dynamiser le rôle de la forêt** et des « produits bois » au service de la lutte contre les changements climatiques ;
- **effectue des prestations de services** pour les collectivités et des clients privés en s'appuyant sur une organisation territoriale déconcentrée, des agences travaux, des bureaux d'études et des réseaux de compétences spécialisés.

L'exercice de ces missions contribue au maintien d'activités et d'emplois en zone rurale.

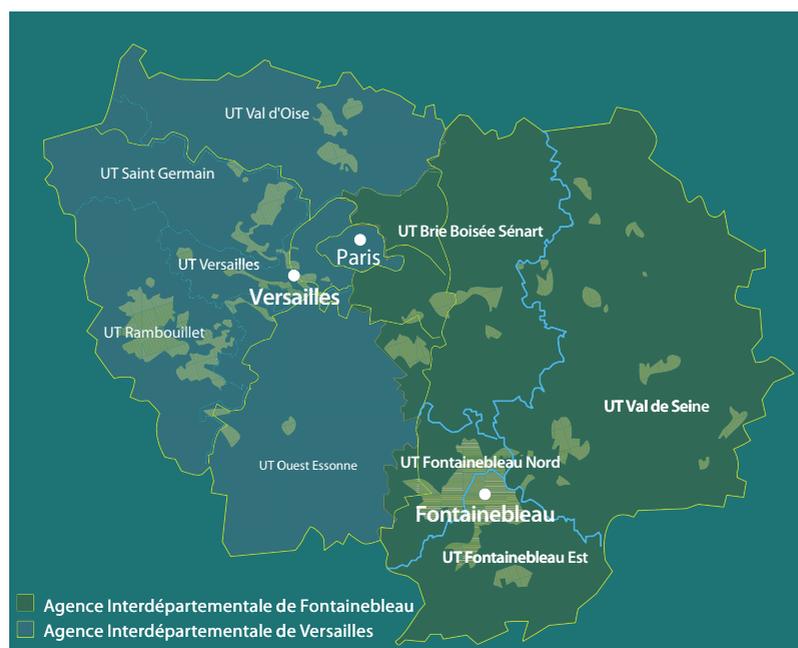
L'agence ONF de Fontainebleau

Pour mener à bien ses missions, l'ONF repose sur une organisation déconcentrée sur les territoires. Au sein de la Direction territoriale Ile-de-France et Nord-Ouest, deux agences se partagent la gestion des forêts publiques en Ile-de-France : Fontainebleau et Versailles. (cf. carte).

L'agence de Fontainebleau gère 41 000 ha de forêts domaniales et assure la mise en place du régime forestier pour 8 000 ha d'autres forêts publiques, principalement des forêts régionales.

Elle s'étend sur quatre départements : la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis, ainsi que la partie orientale de l'Essonne.

Au cœur des massifs forestiers prestigieux notamment Fontainebleau, l'ONF assure une gestion durable nécessitant à la fois une haute exigence technique, un fort professionnalisme, une concertation active avec les acteurs du territoire et des modes de gouvernances renforcés.





Agence interdépartemental de Fontainebleau
217 bis, rue Grande
77300 Fontainebleau
Tél. 01 60 74 93 50
www.onf.fr



certifié ISO 9001 et ISO 14001